



# **RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 14<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Thème : « La problématique du financement des PME /PMI au Burkina Faso : enjeux, défis et perspectives »**

**Bobo-Dioulasso, le 27 avril 2015**

Le lundi 27 avril 2015, se sont tenus, à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, les travaux de la 14<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé, sur le thème: « **la problématique du financement des PME /PMI au Burkina Faso : enjeux, défis et perspectives** », sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Yacouba Isaac ZIDA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture qui a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de régions, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières des Hauts-Bassins, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques et des représentants des missions diplomatiques et de la société civile, a été ponctuée par trois allocutions.

Cette série d'allocutions a débuté par le mot de bienvenue du représentant du Président de la Délégation Spéciale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, Monsieur **Adama TRAORE**, suivi de l'intervention de Monsieur **Alfred GOUBA**, Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins et enfin, du discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur **Yacouba Isaac ZIDA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son intervention, le Chef du Gouvernement, a salué la mémoire des héros de l'insurrection populaire et reconnu le lourd tribut payé par le secteur privé. Il a ensuite invité l'ensemble de la communauté des affaires à travailler pour une transformation structurelle de notre société en général et de notre tissu économique en particulier, afin de tracer les sillons d'un développement harmonieux et durable.

Pour introduire les échanges, le Président du Comité technique paritaire (CTP), Monsieur **Sibiri SANOU** a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la treizième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé tenue en 2013. Dans l'ensemble, il a apprécié positivement le niveau de mise en œuvre de ces recommandations. Il a souhaité la poursuite et l'accélération de la réalisation des actions en cours et encouragé le secteur privé à accompagner le Gouvernement dans la recherche de solutions à ces préoccupations.

Commentant l'état de mise en œuvre des recommandations 2013, le Chef du Gouvernement, s'est félicité du fait que le taux de réalisation soit au delà de 50 %. Il a aussi rassuré le secteur privé que le Gouvernement s'engage à apurer la dette intérieure avant la fin de la transition.

Pour sa part, le Ministre de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat a insisté sur la nécessité d'une transmission diligente par les points focaux de l'état de mise en œuvre des recommandations au secrétariat technique d'une part, et le besoin d'une meilleure clarification des préoccupations exprimées par le secteur privé d'autre part.

Quant au Ministre de l'Economie et des Finances, ses commentaires ont porté sur les points suivants :

- la mise en œuvre des recommandations devrait mieux s'apprécier dans la durée compte tenu de certains impératifs de réalisation ;
- la baisse de la fiscalité souhaitée par le secteur privé est légitime, mais cela impose de prendre en compte des impératifs de mobilisation des ressources nationales pour faire face à la demande sociale et aux actions de développement ; à cet effet, des états généraux de la fiscalité seront organisés avant la fin de l'année ;
- une étude réalisée par la Banque Mondiale indique que ce ne sont pas les règles de passation des marchés publics qui sont remises en cause, mais leur application. Des réflexions sont en cours pour y remédier ;
- sur les fonds nationaux, il convient de travailler plutôt à leur rationalisation et au renforcement de leurs capacités que d'œuvrer à la création de fonds multiples ;
- sur plus de 700 milliards de francs CFA de dette intérieure, le Gouvernement a procédé au règlement pour une large part, le solde restant étant de 78 milliards de FCFA en fin février 2015 ;
- pour renforcer la compétitivité des entreprises, il est aussi judicieux de jouer sur d'autres leviers comme l'amélioration du climat des affaires et le financement du secteur privé par les guichets spécifiques existant auprès de la Société financière internationale, de la Banque Islamique de Développement et de la Banque Africaine de Développement.

A l'issue de cette communication sur l'état de mise en œuvre des recommandations de 2013, Monsieur **Sidiki SOUBEIGA**, consultant, a dans sa présentation sur le thème de la rencontre, fait l'état des lieux de l'offre et de la demande de services financiers au Burkina Faso. Il a souligné les difficultés d'accès des PME/PMI au financement et fait des recommandations pour la mise en œuvre d'actions à court et moyen termes, en vue d'améliorer l'accès au crédit des PME/PMI.

Suite à cette intervention, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, par la voix de Madame **Victoire BENAÛ**, membre de la Délégation spéciale, a, dans son mot liminaire, abordé les problèmes conjoncturels auxquels fait face le

secteur privé après l'insurrection d'octobre 2014 et apporté les éclairages et les suggestions de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso par rapport à la problématique du financement des PME/PMI et d'autres préoccupations du secteur privé.

A l'issue de ces interventions, la parole a été donnée au monde des affaires pour s'exprimer sur le thème de la rencontre, mais également sur d'autres préoccupations.

**En relation avec le thème de la rencontre, les groupements et associations professionnels ont posé un certain nombre de préoccupations parmi lesquelles :**

- les difficultés d'accès aux financements auprès des banques et établissements financiers, dues à l'absence de garanties, à la lenteur dans le traitement des dossiers et aux taux élevés des emprunts ;
- la faiblesse et la nature des crédits octroyés qui ne répondent pas aux besoins de financement des projets à la recherche de financement ;
- la faible capacité d'autofinancement des acteurs ;
- les difficultés d'accès au financement proposé par les fonds de l'Etat ;
- la difficulté de mobilisation des cautions de soumission ;
- la faible couverture du territoire national par les fonds nationaux ;
- les difficultés de financement de l'acquisition de matériel BTP.

**Au regard de ces préoccupations, ils recommandent :**

- la création d'une banque d'investissement et d'une banque des PME/PMI, avec une implantation dans les différentes régions ;
- la mise en place et le renforcement des fonds de garanties en vue de leur permettre de couvrir les financements à long terme ;
- le cautionnement de l'Etat auprès des banques pour l'acquisition de matériels techniques dans le cadre de la sécurisation foncière ;
- la facilitation de l'accès des PME/PMI aux mécanismes innovants de financement, notamment la finance islamique, le capital-risque, le crédit-bail, le financement participatif et le marché financier régional ;
- la promotion des sociétés de cautionnement mutuel par la prise des textes juridiques y afférents ;
- la réduction du coût du crédit et du refinancement des systèmes financiers décentralisés, par l'exonération de la TVA sur les intérêts des crédits octroyés et la détaxation du refinancement ;

- la création d'un fonds de subvention pour la transformation des produits locaux ;
- l'accroissement des capacités de financement des fonds nationaux et la création de nouveaux guichets dans les grandes villes ;
- le renforcement des fonds d'appui à l'artisanat et l'assouplissement des conditions d'accès ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'étude de l'AFP/PME sur la bonification des taux d'intérêt ;
- la mise en place d'un fonds spécial de soutien à la promotion immobilière ;
- l'assainissement du secteur de la finance décentralisée par le redressement ou la liquidation des structures en difficulté ;
- le renforcement du soutien aux structures d'appui au secteur privé pour le développement des services non financiers au profit des PME/PMI ;
- la formation des agents des banques afin qu'ils aient une meilleure appréciation des dossiers de demande de crédit, notamment ceux relatifs aux investissements ;
- la poursuite des actions de promotion de la politique du genre dans le financement des PME/PMI ;
- la promotion de la tierce détention de stocks par la construction de magasins spécialisés ;
- la mise à disposition des banques commerciales. de ressources longues.

**Outre les sujets en rapport avec le thème, le secteur privé a évoqué des questions transversales relatives à la fiscalité, aux procédures et réglementation des affaires, aux facteurs et infrastructures d'appui à la production, à la sécurité des affaires, à la concurrence, à la fraude, à la corruption et à la contrefaçon, à l'information, à la sensibilisation, à la formation et à l'organisation des acteurs.**

**Suite aux préoccupations énoncées par le secteur privé, le Gouvernement a apporté des éléments de réponse et annoncé ce qui suit :**

**Concernant les préoccupations en relation étroite avec le thème de la rencontre, les réponses suivantes ont été apportées :**

**Concernant l'assainissement du marché des capitaux,** la loi sur le Bureau d'Information sur le Crédit et les entreprises d'investissements à capital fixe

permettra d'avoir une base légale pour assurer l'émergence de nouvelles institutions et apporter une solution au financement à long terme.

**S'agissant des difficultés d'accès aux fonds nationaux**, le Gouvernement a indiqué que ceux-ci se distinguent déjà des autres institutions financières par leurs taux préférentiels et leurs conditions très souples.

**A propos de l'assainissement du secteur de la microfinance**, un Comité d'assainissement et de consolidation du secteur a été mis en place et il est envisagé la mise en œuvre prochaine d'un plan d'assainissement qui permettra de formaliser les mécanismes de liquidation des SFD en cessation d'activités ou exerçant illégalement l'activité de microfinance.

**S'agissant des préoccupations évoquées au niveau du secteur bancaire**, les réflexions en vue de la mise en place de mécanismes innovants se poursuivent dans le cadre de la relecture des textes régissant le secteur bancaire.

**Pour apporter une solution aux contraintes de financement liées à la garantie**, la SOFIGIB bénéficie au titre du renforcement de ses capacités pour le financement des PME/PMI, d'une dotation budgétaire de deux (02) milliards de francs CFA. Aussi, dans le but de faciliter l'accès des femmes au crédit, l'Etat a-t-il décidé de confier à la SOFIGIB un fonds de garantie de l'entrepreneuriat féminin d'un montant de 500 millions de FCFA. Les réflexions se poursuivent pour la constitution d'un dépôt de garantie auprès de la SOFIGIB pour renforcer l'accès des PME aux financements ;

**Au niveau de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)**, le compartiment dédié aux PME/PMI est en réflexion au niveau des organes du marché financier régional, pour faciliter la levée de ressources au profit des PME ;

**Quant à la délivrance d'une lettre de garantie qui permet aux promoteurs immobiliers d'acquiescer un emprunt après toute signature de protocole d'accord de conventions**, le Gouvernement a relevé que la véritable lettre de garantie dont pourraient disposer les promoteurs immobiliers est le titre foncier ;

**En matière de recherche de partenaires techniques et financiers**, le Gouvernement à travers l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche, accompagne les innovateurs primés pour la recherche de partenariats et de financements en vue de la création d'unités de production.

**Concernant l'élargissement de l'accompagnement de l'Etat et des structures d'appui au secteur privé à tous les acteurs de la filière karité**, le Gouvernement a mis en place le Guichet entrepreneuriat féminin avec un budget de 5 milliards de FCFA. Cette mesure sera reconduite en 2015 avec un budget de 6 milliards de

FCFA. Des conventions sont signées dans ce sens, entre les ministères en charge de l'éducation et les associations et ONG intervenant dans ce secteur.

**Concernant la mise en place d'un fonds spécial pour le soutien des promoteurs immobiliers**, le Gouvernement a précisé que des exonérations sur les principaux matériaux de construction sont accordées aux promoteurs immobiliers. Du reste, des réflexions pourraient être menées en vue d'examiner l'opportunité de la mise en place du fonds.

**S'agissant de l'opérationnalisation de l'Agence de Développement des Industries culturelles et créatives (ADICC)**, le Gouvernement a indiqué que le dossier de création du fonds sera soumis à l'appréciation de la Commission Interministérielle lors de la prochaine session de mi-mai, avant son introduction en Conseil des Ministres.

**En matière de création de fonds de subvention pour la transformation des produits locaux**, le Gouvernement, à travers deux projets de financement de l'Etat, appuie les acteurs et les actrices intervenant dans le domaine des produits forestiers non ligneux à hauteur d'environ 300 millions de francs CFA par an depuis 2014.

Aussi le Fonds d'Intervention pour l'Environnement a permis de mettre à la disposition des acteurs/actrices de l'environnement et des ressources halieutiques des subventions d'un montant de 171 373 599 francs CFA courant l'année 2014.

**Pour ce qui est du reversement de la taxe de développement touristique à l'Association Professionnelle des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina (APHRB)**, l'opérationnalisation du Fonds de Développement touristique (FDT) permettra de résoudre la question sur la subvention des activités des associations et autres groupements œuvrant dans le domaine du tourisme. Les textes dudit fonds ont été finalisés et seront bientôt adoptés en Conseil des Ministres.

**Par ailleurs, le gouvernement a donné des réponses sur les questions transversales qui seront consignées dans le rapport général.**

Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté deux recommandations spécifiques :

- 1- la création d'un Ministère des PME pour mieux coordonner les politiques et les actions de développement en faveur de ce secteur qui représente l'essentiel de notre tissu économique ;

2- la déclinaison des recommandations de l'étude sur la problématique de financement des PME / PMI en actions précises et concrètes afin de mieux en assurer le suivi.

**Fait à Bobo-Dioulasso, le 27 avril 2015**